



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur
Et de la Recherche Scientifique



Université Larbi Tébessi - Tébessa
Faculté des Sciences et de la Technologie
Département d'Architecture

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme de
master en Architecture

Option : Architecture, ville et patrimoine

L'aménagement des espaces extérieurs
Cas d'étude
Cité COOPEMAD _Tébessa

Elaboré par :

Fatma BOUAFANE

Encadre par :

Mr Aissa GRIB

Année universitaire 2014/2015

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

دعاء

اللهم يا نور قبل الأزمنة و الدهور يا من له العزة و الجبروت مالك و الملكوت، يا من هو حي لا يموت اللهم إني أسألك أن تصلي على سيدنا محمد صلاة لا يحصى لها عدد ولا يعد لها مدد وسلم عليه عدد الأقطار و الأزهار و عدد الأوراق في الأشجار وبارك عليه عدد الأنهار والبحار سيد الأبرار والأخيار. و أسألك اللهم رحمة من عندك تهدي بها أمري وتصلح بها غائبي وترفع بها شاهدي و تلهمني بها رشدي و تعصمني بها من كل سوء إني أسألك الفوز في القضاء و منزلة الشهداء و عيش السعداء و الإنتصار على الأعداء.

اللهم إني أنزل بك حاجتي فإن قصر رأيي وضعف عملي إفتقرت الى رحمتك فأسألك يقاضي الأمور و شافي الصدور كما تجير من في البحور أن تحيرني من دعوة الثبور.

اللهم ما قصر عنه رأيي ولم تبلغه مسألتني من خير وعدته أحدا ما خلقك فإني أرغب إليك فيه.

اللهم يا ذا الحبل الشديد و الأمر الرشيد إنك رحيم ودود وإنك تفعل ما تريد يا رب أنت غيبي فيك أغوث، أنت ملاذي فيك ألون و أنت عياذ فيك أعوذ يا من ذلت له رقاب الجبابرة و خضعت له أمال القياصرة أضرب على سرادقات حفظك و ادخني في حفظ عنايتك

حسبي ؟ أنت وحدك، و نعم الوكيل يا رب

Dédicaces

Je dédie ce travail :

A mes parents pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour mes études, qu'ils trouvent ici tout le témoignage de ma reconnaissance et mon plus profond respect.

A mon merveilleux frère et sœur .

A Mr Grib Aissa, pour son aide précieuse et son dévouement infini.

A toutes celles et ceux qui m'ont aidé et contribué de près ou de loin à la réalisation du présent travail de recherche.

Aux administrateurs et professeurs du département d'Architecture
Université CHIK ALARBI TEBESSI -Tébessa

Remerciements

Tout d'abord louange au bon dieu qui m'a guidé sur le droit chemin tout au long de ce travail et a inspiré les bons pas et les justes reflexes

Merci mon dieu

Je tiens à remercier mes professeurs et en particulier Mr Grib Aissa pour ses conseils, et son orientation, ainsi que du soutien scientifique qu'il a témoigné durant la réalisation de cet ouvrage, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce travail.

Sommaire

Chapitre introductif

I. Introduction.....	01
a- Problématique.....	02
b-Hypothèses.....	04
c- Objectif de travail.....	04
d- Les critères du choix du thème.....	04
e- La méthodologie de travail.....	05

Chapitre 1 : l'approche conceptuelle

Introduction.....	06
I – concepts liés au l'urbain	07
1. L'urbanisme.....	07
2. La ville	07
3. Les instruments d'urbanisme.....	07
3-1. Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU)....	07
3-2. Plan d'Occupation des Sols (POS).....	08
4. les interventions urbaines.....	09
4-1.l'aménagement urbain	09
4-2.la réhabilitation urbaine	09
4-3.la restructuration urbaine	09
4-4.la restauration urbaine	09
4-5.l'extension urbaine.....	10
4-6.la réorganisation urbaine	10
4-7.la densification urbaine	10
4-8.la rénovation urbaine.....	10

II- Aperçu historique sur les espaces extérieurs.....	11
1. Les espaces extérieurs dans le temps.....	11
A. l'agora grecque	11
b. le forum romain.....	12
c. l'époque médiévale.....	13
d. la renaissance.....	13
e. la période classique.....	15
f. la période moderne.....	15
2. Les espaces extérieurs.....	16
2.1. Définition de l'espace.....	16
2.2. Définition de l'espace extérieur.....	16
2.3. Rôles et fonctions des espaces extérieurs.....	18
2.3.1. Fonction	18
2.3.2. Le rôle.....	18
2.4. Les enjeux des espaces extérieurs.....	18
2.5. Les fonctions que doivent assurer les espaces extérieurs.....	19
2.6. La perception de l'espace extérieur	19
2.6.1. Repère.....	19
2.6.2. Mesure	19
2.6.3. Lisibilité.....	20
3. La circulation urbaine	20
3.1. La rue.....	20
3.1.1. Le rôle de la rue	21
3.2.1. La rue piétonne	21
3.3. 1.Le trottoir	22
3.4.1. La route	23
3.2. La place	23
3.2.1. La place triangulaire	24
3.2.2 La place rectangulaire	24
3.2.3.La place circulaire.....	25

3.2.4. La place fermée.....	25
3.3. Les jardins publics	26
3.3.1. Les structures des jardins publics.....	26
3.4 Le square	27
3.4.1. Historique du mot square.....	28
3.5 Les espaces verts	28
3.5.1. Les fonctions des espaces verts en milieu urbain.....	30
3.5.2 Les rôles des espaces verts.....	30
3.6 Les aires de jeux	33
3.6.1. Les terrains de jeux destinés aux enfants moins de 3 ans	34
3.6.2 Les terrains de jeux destinés aux enfants de 3 à 7 ans.....	34
3.6.3 Les terrains de jeux destinés aux enfants de 9 à 12 ans	34
4. le mobilier urbain.....	35
4.1. Définition.....	35
4.2 Les origines du mobilier urbain	35
4.3. Apparition, disparition et évolution mobilier urbain dans le temps....	35
4.4. Les fonctions du mobilier urbain.....	36
4.5. Les différents mobiliers urbains	36
4.5.1. Les abris de bus	36
4.5.2. Les bancs publics	37
4.5.3 Les boîtes de lettres.....	38
4.5.4 Les cabines téléphoniques	39
4.5.5. Les fontaines	40
4.5.6 La signalétique	40
4.5.7 Les clôtures	41
4.5.8. Les stabilisateurs de pentes	41
4.6. L'éclairage public	41
4.7. Les aires de stationnements (parking)	42
5. Les ZHUN.....	43
5.1. Politique des zones d'habitat urbaine nouvelle (Z.H.U.N) en Algérie...43	
5.2. Les disfonctionnements des Z.H.H.N	43
5.3. Les politiques de lutte contre les disfonctionnements dans les Z.H.U.N..44	
5.3.1. La loi sur la copropriété	45
5.3.2. La loi sur l'amélioration urbaine.....	45

Conclusion

Chapitre 2 : Aperçu sur la wilaya de Tébessa

Introduction.....	46
I. Aperçu sur la wilaya de Tébessa.....	47
1. situation géographique.....	47
2. Aspect administratif	48
3. Les secteurs urbains.....	48
4. La situation démographique.....	49
4-1.Structure de la population.....	49
4-2 Répartition de la population par sexe et par âge.....	50
5. Le relief.....	50
6. Le climat.....	50
7. Infrastructure de Base.....	51
7-1. Réseau routier.....	51
7-2.Réseau ferroviaire.....	51
7-3.Réseau Aéroportuaire	51
7.4. Education et Formation.....	51
8. Ressources Naturelles.....	52
9. Ressources humaines.....	52
II. La commune de Tébessa.....	52
III. Histoire de la ville de Tébessa.....	53

Conclusion

Chapitre 3 : Analyse et diagnostic du cas d'étude et recommandations

Introduction.....	54
-------------------	----

I. Analyse de cas d'étude cité COOPEMAD Tébessa.....	54
1. situation	54
2. Accessibilité.....	54
3. Environnement immédiat.....	55
4. Fiche d'identification.....	55
5. Les voiries	56
5-1.Etat de voirie	58
6. Les VRD.....	59
7. Les espaces accessoires	60
7-1.Espace vert et aires de jeux.....	60
7-2.Place, placette et parking.....	61
8. Ratio utilisé	61
9. Résultat de l'analyse.....	62
II. Les recommandations.....	63
1. Introduction.....	63
2. Les recommandations.....	63
2.1. Des recommandations liées à la conception.....	63
2.2. Des recommandations liées à la trame viaire et piétonnière.....	63
2.3. Des recommandations liées à la gestion.....	64
Conclusion	
Conclusion générale	
Bibliographie	
Tableau des illustrations (plan, figures, tableaux)	

Chapitre 1

L'approche conceptuelle

I. Introduction

Depuis la nuit des temps, les espaces extérieurs ont joué un rôle vital dans la vie collective des citoyens, là où s'impose une totalité obligatoire entre ces derniers et les immeubles qui les entourent.

Les espaces extérieurs ont toujours été des scènes de marchandage et d'information, c'est même le lieu où l'individu figure avec sa citoyenneté et distingue la tendance culturelle à la société dont il appartient, le modèle conceptuel de l'aspect architectural des espaces extérieurs est un mode de vie quotidien qui est très différent d'un autre et qui impose l'impossibilité de leur réaménagement.

De l'antiquité à la renaissance, l'espace extérieur se présente comme un espace de vie de socialisation où se déroulent les activités propres à la vie collective d'une ville.

Il devient de nos jours un enjeu très important dans les politiques d'aménagement

- un enjeu social et culturel

Les espaces extérieurs sont des lieux de rencontres où se développe la vie sociale.

- Un enjeu gestionnaire

Le terme espace extérieur demeure abstrait du point de vue juridique sans définition exacte, espace extérieur=espace abondants causant la perte d'usage.

Le but de cette étude est de susciter quelques interrogations à mettre sur rail un processus qui s'écrira à la conception, réalisation et la gestion des espaces extérieurs de qualité au sein des ZHUN. Et en particulier on va étudier le cas de la cité COOPEMAD _ Tébéssa.

a- Problématique

L'aménagement extérieur signifie l'ensemble des techniques permettant de modifier ou d'améliorer les objets publics ou privés comme une route ou un rond-Point, un arrêt de bus, un jardin ...etc.

Les aménagements réalisés par les pouvoirs publics (l'état ou les collectivités locales).

La conception des espaces extérieurs dans les ZHUN devient un thème essentiel plus concret et plus proche de la vie quotidienne des citoyens, si bien que lorsqu'on parle de la qualité de vie, de propreté de sécurité et de confort, c'est souvent l'espace extérieur qui est désigné du doigt.

Comme les ZHUN algériennes, la ZHUN de Tébessa (Cité Coopemad) souffre sur le bâti et le non bâti.

Ces nouveaux quartiers sont caractérisés par :

- sur le plan spatial :

- Manque de l'harmonie entre la trame bâtie, la trame viaire et les espaces extérieurs.
- Le cadre bâti est caractérisé par la répétition des blocs et des cellules types.
- Des espaces libres très grands, inoccupés, non utilisés figurent parmi les causes dues à la dégradation de ces espaces verts et si on les appelle des espaces verts c'est juste pour justifier leur présence.

- sur le plan social

- L'absence d'une vie originale engendrée par le manque d'une culture d'aménagement des espaces extérieurs.

Au sein des ZHUN, les espaces extérieurs se transforment souvent en dépôts d'ordures, boueux en hiver, poussiéreux en été et ravagés par les vents ils offrent un mal de vivre.

Pour cela :

- Que manque-t-il à ces espaces extérieurs dans les ZHUN ?

- La problématique de ces espaces provient de la réalisation ? la conception ou la gestion ?
- Est-ce que la création des espaces extérieurs répond aux problèmes et valorise l'image du quartier ? Comment mettre en valeur l'action de l'aménagement des espaces extérieurs afin de les structurer ?
- Pourquoi ces espaces extérieurs connaissent cet état de dégradation ?
- Quels seraient alors les solutions proposées afin de résoudre les problèmes de ces espaces extérieurs libres ?

b-Hypothèses

- Effectuer une recherche pour connaître la carence qui touche les espaces extérieurs.
- Connaître les causes de la problématique des espaces extérieurs (la gestion, la réalisation ou la conception).
- La création des espaces extérieurs qui répond aux problèmes et valorisent l'image du quartier.
- Mettre en valeur l'action de l'aménagement des espaces extérieurs dans le but de structurer l'espace extérieur.
- La recherche des causes de dégradation de cet espace extérieur.

c- Objectif de travail

- Proposer une stratégie efficace quant au réaménagement des espaces extérieurs.
- La création des lieux urbains dans les ZHUN.
- L'amélioration de la qualité de vie urbaine dans les ZHUN.
- L'amélioration et la valorisation de l'image de la cité.
- Introduire la diversité dans la cité, urbain, matériaux, usage des espaces extérieurs.
- L'enrichissement des modes de vie et des relations entre les individus par l'amélioration de l'usage de l'espace extérieur support de la vie sociale.

d- Les critères du choix du thème

On a choisi ce thème car il joue un rôle essentiel, il a notamment une grande importance dans la politique algérienne, un espace que nous fréquentons tous les jours l'espace extérieur ou l'espace public, que tout le monde ignore au sein des ZHUN, est un thème d'actualité, il nécessite une recherche et une étude surtout en l'absence de l'état qui a tous les arguments, afin d'essayer de trouver une tactique de réaménagement des espaces publics dans les ZHUN algériennes.

e- La méthodologie de travail

Basée sur deux méthodes : l'approche analytique et l'étude de cas

L'approche analytique :

L'approche analytique est l'un des paliers dont le but est de préciser quelle fonction réalisera les applications, de quelle manière et avec quels moyens pratiques et techniques et répondra au problème posé.

Cette analyse a pour objectif la définition de la logique et la nature du système à traiter, elle finit par déterminer des moyens matériels et humains. Cette phase de l'étude est d'une importance capitale, car elle permettra de proposer une solution bureautique bien adaptée au travail effectué dans l'installation.

L'étude de cas

Une étude de cas est un compte rendu détaillé d'un phénomène en cours qui suscite un intérêt. Elle peut concerner des individus, des institutions, des événements ou des processus. L'étude de cas se distingue des autres approches de recherches de deux manières.

D'abord, la méthodologie d'étude de cas examine les phénomènes à mesure qu'ils se produisent ou tels qu'ils existent dans des contextes réels.

Plutôt que de tenter d'isoler, puis de mesurer les effets d'une variable indépendante par rapport aux résultats d'intérêt - comme dans les essais cliniques

comparatifs randomisés - une étude de cas tente de comprendre comment et pourquoi le "désordre" des milieux locaux provoquent des résultats d'intérêt. En second lieu, les études de cas se fondent sur des sources multiples de résultats qualitatifs et quantitatifs ; par exemple, les enquêtes, les entrevues, les revues documentaires, l'observation et l'extraction de données à partir d'enregistrements.

Ces sources multiples permettent d'effectuer une triangulation des résultats cliniques et scientifiques à mesure que l'on tente d'obtenir une compréhension effective du phénomène à l'étude.

En somme, une étude de cas fournit beaucoup plus d'informations détaillées que d'autres méthodes et permet d'offrir un compte rendu complet sur un phénomène, et sous différentes perspectives, en centrant l'attention sur ce qui l'a provoqué.

Elle donne également la possibilité de mettre en évidence, par exemple, le succès d'un projet ou d'attirer l'attention sur un enjeu ou sur une difficulté particulière.

Introduction

Les archives, les écrits et les travaux scientifiques, concernant les grandes périodes des villes historiques (gréco-romaine, médiévale, renaissance en Europe, puis classique haussmannienne, industrielle) ont montré que l'amélioration de la fréquentation et la qualité des espaces délimités par les constructions ont de tous temps été les soucis majeurs des constructeurs et bâtisseurs des villes.

L'existence de ces « morceaux de ville » qu'on appelle communément les espaces urbains publics ou encore les « espaces extérieurs » ne date pas d'hier.

Cependant l'apparition du terme « espace extérieur » dans l'écrit de long français et dans la traduction d'ouvrage étranger date des années 1977-1978¹.

Dans ce chapitre on va présenter des concepts liés à l'urbain, des définitions concernant l'espace extérieur.

¹ .Encyclopedia universalis. Paris ,cd.Encyclopedia Universalis, 1989. « architecture et système » Tome 21,p.676.677

I – concepts liés à l’urbain

1. L’urbanisme :

« Selon les différents dictionnaires du XX^{ème} siècle, l’urbanisme est alternativement défini comme science, art et technique de l’organisation spatiale des établissements humains. L’incertitude de ces définitions appelle une approche historique de la notion »².

L’objectif de l’urbanisme :

- L’exploitation rationnelle de sols.
- L’organisation du mouvement d’extension des villes.
- Elaborer des lois et règles de l’organisation et la protection des zones d’exploitations.
- La répartition des espaces.
- Réglementer la circulation dans les villes.

2. La ville

« Selon Larousse : c’est une agglomération, le Robert : une réunion...des constructions,

La ville naît des besoins d’interaction des gens et des avantages que celle-ci procure, la ville naît donc fondamentalement de fonctions centrales d’échanges, de confrontations ou de rencontres collectives »³.

3. Les instruments d’urbanisme

3-1. Plan Directeur d’Aménagement et d’Urbanisme (PDAU)

Est un instrument de planification à long terme, dans la mesure où il prévoit des urbanisations futures, il fixe les références des différents Plans d’occupation des sols(POS) de la commune et les communes concernées, c’est-à-dire les périmètres des POS à réaliser.

². Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement, Ed Puf, P.797

³. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement, Ed Puf, P.822.823

« Les textes affirment que le PDAU contient selon la (Loi n° 90-29) du 01/12/1990 portant l'aménagement et l'urbanisme modifiés et complétés par la loi N° 04-05 du 20/07/2004 »⁴

- La destination générale des sols sur l'ensemble du territoire d'une ou d'un ensemble de communes.
- L'extension de l'établissement humain.
- La localisation des services et des activités.
- La nature et l'implantation des grands équipements et infrastructures.
- Les zones d'intervention sur les tissus urbains et les zones à protéger.

3-2. Plan d'Occupation des Sols (POS)

Est un instrument juridique réglementaire de gestion urbaine et communale, il revêt un caractère obligatoire pour la commune qui l'initie dans le but de fixer des règles spécifiques pour l'urbanisation en partie ou dans la totalité de son territoire et la composition de leur cadre bâti. Le POS est un plan de détail dont les documents graphiques sont établis. Il a plusieurs objectifs essentiels :

- Organiser les zones urbaines ou à urbaniser en tenant notamment compte des besoins en matière d'habitat, d'emploi, de service et de transport,

- Protéger les zones naturelles, en raison notamment de la valeur agronomique des terres ou de l'existence de risques naturels prévisibles.

Cet outil pour la planification du développement communal permet aux communes de préserver la localisation d'un équipement public en inscrivant un emplacement réservé. Il permet également de classer comme Espace Boisé Classé, les bois, forêts, parcs, haies, arbre isolé. Il existe deux catégories de zones :

- Les zones urbaines dites U dans lesquelles la capacité des équipements publics existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions.

- Les zones naturelles dites N équipées ou non et destinées notamment à l'agriculture, à l'urbanisation future, à la protection de sites et de paysages, etc.

⁴ . Journal officiel

4. les interventions urbaines

4-1.l'aménagement urbain :

C'est l'ensemble des techniques permettant de modifier et d'améliorer une chose urbaine.

4-2.la réhabilitation urbaine :

C'est une opération concernant le bâti courant un état moyen, mais riche par sa typologie architecturale.

L'opération de réhabilitation urbaine vise l'amélioration de l'organisme ancien à travers son espace bâti par de nouvelles conditions dictées par les nouvelles exigences, qui vont assurer à ce même organisme un meilleur rendement.

4-3.la restructuration urbaine :

C'est une action qui poursuit l'objet d'une transformation ou mutation radicale des trois aspects de l'espace urbain, à savoir la fonction, la forme et la structure.

La restructuration urbaine traite les espaces urbains qui souffrent d'un manque flagrant dans l'homogénéité de la structure existante représentée par son tracé et son cadre bâti, cette dernière est appelée à prendre une nouvelle organisation compatible avec les nouvelles exigences.la restructuration introduit une nouvelle configuration de l'entité, en la remodelant. Elle implique, de ce fait, le changement radical d'un espace urbain assez vaste, aussi bien au niveau de son tracé que de son cadre bâti.

Ces dispositions et ces actions sont finalisées pour intervenir dans certaines parties d'une ville existante pour une transformation de l'espace urbain en les remplaçant partiellement ou totalement par des fonctions tout à fait nouvelles.

4-4.la restauration urbaine :

La restauration est une opération qui consiste à conserver une typologie architecturale, représentant une valeur historique très riche. Cette opération écarte la démolition des édifices, pour sauvegarder les aspects et les qualités architecturales du tissu urbain.

4-5.l'extension urbaine :

Elle s'applique à des secteurs urbanisés qui sont destinés par le plan d'urbanisme à une urbanisation future.

4-6.la réorganisation urbaine :

Elle a pour objectif l'amélioration de réalité urbaine par des actions superficielles, non radicales, à court et à moyen terme.

Ce type d'intervention ne bouleverse donc pas la situation préexistante.

4-7.la densification urbaine :

Elle s'applique à des secteurs urbanisés qui présentent des poches non urbanisées (cas des emprises militaires ou ferroviaires, d'implantation parcelle).

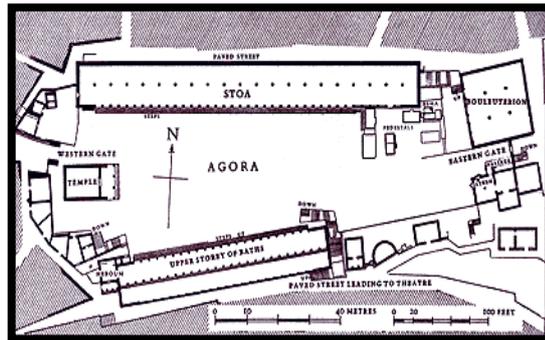
4-8.la rénovation urbaine :

C'est une opération qui nécessite une intervention profonde sur le tissu urbain.

Elle renvoie à la destruction des constructions vétustes, et la reconstruction sur la même entité des constructions de même fonction, en gardant la même typologie de construction pour assurer la continuité du processus typologique.

Son objectif est d'accorder les tissus avec les normes d'hygiène ou de concrétiser la nouvelle conception de la ville.

Figure N°2 :l'agora d'Assos



Source :<http://www.assos.de/history.html>

b. le forum romain

« Le forum est une vaste place dallée, entourée de portique qui constitue, la jonction du cardo et decumanus .le centre vital des villes romaines, lieu privilégié de rencontre, il rassemble progressivement les fonctions juridiques, religieuses, politiques culturelles et commerciales. »⁸.

La notion de forum, véhicule les mêmes images que l'agora, à Rome les forums formaient déjà une sorte de réseau de places plus au moins spécialisées et complémentaires.

Situé entre le Capitole et le Colisée, le Forum Romain est un vaste espace regroupant de nombreuses ruines de l'époque romaine. Il ne s'agissait pas que de simples espaces uniformes et plats, bordés de bâtiments de prestige clos sur la place. Ce sont des endroits intimement liés à la vie civile, sociale et communautaire de la cité (voir figure N°3).

Figure N°3 :Les ruines d'un forum romain



Source : <http://www.francebalade.com/rome/forumromanum.htm>

⁸. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.361-362

c. l'époque médiévale

L'organisation morphologique de la ville du moyen - âge n'était soumise à aucune règle. L'espace urbain se développait spontanément autour du parvis (place ou espace libre, qui s'étend devant l'entrée principale d'une église) des marchés et des églises. L'habitat à cette époque y était dense, les rues étroites, les jardins publics sont inconnus jusqu'au XIII^{ème} siècle (voir figure N°4). Les lieux de promenade sont souvent les cimetières qui sont assez près des édifices religieux. Les places servaient surtout aux rassemblements, elles sont souvent à l'écart des grands axes de circulation.

Les villes médiévales ont un réseau viaire irrégulier. Toutefois les rues sont organisées de façon à former un espace unitaire, dans lequel il est toujours possible de s'orienter et d'avoir une idée générale du quartier ou de la ville.

Figure N°4 : Brême, place du marché vue de la tour de la cathédrale



Source : <http://books.openedition.org/>

d. la renaissance

Avec la renaissance il y a eu retour aux traditions antiques en ce qui concerne le cadre architectural du paysage urbain. La monumentalité et les grandes places royales étaient présentes.

En opposition aux rues étroites et irrégulières des villes médiévales, l'urbanisme de la renaissance se caractérise par des rues larges, régulières, en étoile ou en circonférence, mettant en perspective l'espace urbain.

Les jardins de la renaissance :

C'est au 17^{ème} siècle. Qu'apparaissent réellement des espaces destinés et créés pour le public. Composés essentiellement d'allées aménagées et plantées d'arbres et de jardins publics.(Voir figure N°5)

Figure N°5 :les jardins de Versailles à Paris



Source :www.voyagesphotosmanu.com/jardins_versailles.html

Les places de la Renaissance :

Les places de la renaissance se distinguent des places du moyen -âge qui la plupart du temps sont réservées au commerce, ou la religion, elles sont polyvalentes.

L'esthétique de la place est ramifiée par la présence d'objets, des colonnes, fontaines et de statues.

La place de la renaissance est marquée par la pureté du tracé et sa sophistication géométrique. (Voir figure N°6).

Figure N°6 : Vue de la place St- Pierre



Source : <http://home.nordnet.fr>

e. la période classique :

Deux exemples peuvent être représentatifs de l'époque : la place centrale de Grammichele en Sicile et la place des Vosges à Paris.

- La place des Vosges à Paris :

La place a pris son aspect définitif en 1612, à l'origine place royale, à la révolution française, elle deviendra place des Vosges. (Voir photo N°7). L'une des particularités de cette place c'est qu'elle est à l'origine d'une invention d'un nouveau type d'habitat ou même de quartiers. Située sur le site à proximité de la bastille, elle a un aspect extérieur uniforme, sa forme est un carré parfait de 140 m de côté, elle est bordée de 38 immeubles avec des façades identiques C'est vers le XVIII^{ème} siècle que furent créés les premiers jardins et allées vertes destinés au public⁹.

La place des Vosges est un prototype de la place résidentielle, elle est considérée comme un ensemble résidentiel où la présence d'arcades crée un espace d'entrée pour les immeubles et forme une transition entre l'espace public et l'espace privé.

Figure N°7: Place des Vosges, Paris.



Source :<http://www.france-pittoresque.com/>

f. la période moderne

Le 20^{ème} siècle voit apparaître un urbanisme progressiste (qui est codifié par la charte d'Athènes de 1933) celle-ci fut élaborée par les CIAM (congrès internationaux d'architecture moderne) issu des utopies du 19^{ème} siècle. L'urbanisme progressiste a pour objectif, contrairement au culturaliste, la fonctionnalité, le

⁹.Mr Amirech Toufik, approches des espaces publics urbains cas de la ville nouvelle Ali Mendjli,mémoire de majister option fait urbain, juin 2012.p.15

progrès social et technique et l'aménagement adéquat selon un modèle d'espace standardisé. Il met en valeur le zonage et la sectorisation des espaces. L'espace public n'est désormais qu'un espace vide, vert et isotope. La charte d'Athènes a introduit des concepts nouveaux réduits à quatre fonctions : Habiter, circuler, travailler, se recréer.

2. Les espaces extérieurs

« L'espace extérieur est un des rares territoires sociaux qui permet aux individus d'expérimenter des relations diverses avec eux même et les autres. »¹⁰.

2.1. Définition de l'espace :

« Larousse définit l'espace : étendue indéfinie qui contient et entoure tous les objets. Dans cette définition, le terme important est sans doute 'indéfini'. Celui-ci peut d'ailleurs s'entendre dans son acception mathématique qu'on ne peut limiter, qui est synonyme d'infini. Ou dans son aspect banal qu'on ne peut définir. »¹¹.

2.2. Définition de l'espace extérieur :

« On peut considérer l'espace extérieur comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage. »¹².

« Les espaces publics sont un des analyseurs fondamentaux du phénomène urbain. Tout d'abord rappelons que le concept d'espace public en science sociales a deux sens.

Le premier a pour fondateur J.Habermas 1978, il définit l'espace public comme un débat à l'intérieur d'une collectivité, d'une société ou entre l'une et l'autre.

Le deuxième sens affirme que l'espace public est matériel, il implique un territoire concret qui se situe dans une collectivité urbaine ou non (Sennett, 1979 ;Joseph,1992 ;plan urbain,1998),par exemple, une place, une rue ...etc. »¹³.

¹⁰.L.H.Lofland

¹¹. Pierre Merlin,Françoise Choay :dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,Ed Puf,P.314

¹². Pierre Merlin,Françoise Choay :dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement,Ed Puf,P.317

¹³.Michel Bassand ;Anne Compagnon ;Dominique Joye ;Véronique Stein ;Petter Guller,Vivre et créer l'espace public,Ed laussane,P.11

« La notion d'espace public s'est établie récemment dans le vocabulaire de l'aménagement .elle se généralise depuis un peu plus d'une dizaine d'années en France »¹⁴.

Larousse définit l'espace public comme étant une surface, un volume, une étendue affectée à un usage public.

Par extension, de nombreux urbanistes considèrent au titre de l'espace public des lieux bâtis : gares, centres commerciaux, moyens de transport en commun et équipements collectifs.

C'est un espace ouvert c'est à dire où la circulation se fait sans entraves, composé aussi bien d'édifices que d'espaces verts que peuvent être les parcs et les jardins. L'espace public est aussi ouvert au sens où il est libre d'accès, gratuit et fréquentable par tous.

L'espace extérieur ou public représente d'abord un espace physique un lieu de rassemblement ou de passage à l'usage de tous, l'espace de vie collective est un lieu qui n'appartient à personne. Un lieu collectif et commun.

Les espaces extérieurs appelés aussi les espaces urbains publics sont constitués par l'ensemble des espaces libres ouverts à tous. C'est aussi un espace de vie, espace de rencontre, de détente (espace vert), de loisir de transport, c'est un espace à voir, à vivre.

« L'espace extérieur est constitué en principe central de la politique d'aménagement au sein de l'agglomération lyonnaise entre 1989 et 1995. »¹⁵.

Du point de vue juridique ,il semble que le terme espace extérieur ne connaît pas de définition propre, il recouvre à la fois la catégorie du domaine public défini par le droit public en opposition aux biens privées régis par les règles de droit civil d'une part et l'idée empirique d'espace ouvert à tous d'autre part .

Les espaces extérieurs qu'ils soient situés à l'intérieur ou en périphérie des villes ou villages sont les lieux privilégiés de la vie sociale des citoyens, leurs fonctions sont multiples (circulation, loisirs, jeux, rencontre, détente,...ect).

De nos jours et dans la plupart des villes algériennes les espaces extérieurs ne sont plus ce qu'ils étaient autrefois, ils sont devenus des espaces réservés aux

¹⁴.Jean-yves Toussaint ; Monique Zimmermann ;user,observer,progmmmer,et fabriquer l'espace public. Ed : INSA.P.73

¹⁵. Pierre Merlin,Françoise Choay :dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf,P.75

parkings, créant ainsi différents sorte de nuisances (bruits, vues désagréable, désordres...).

2.3. Rôles et fonctions des espaces extérieurs

2.3.1. Fonction :

L'espace extérieur urbain exerce une fonction primordiale : il donne à vivre, il donne à voir. C'est le lieu où s'exercent les fonctionnalités de la ville (circulation, déplacement...) et où se développent les innombrables pratiques de la vie urbaine (commerce, service, détente, loisirs, rencontres).

Lieu de mixité sociale, c'est le lieu où les relations sociales peuvent prendre des aspects très contrastés selon les sites, les configurations d'espaces, les situations sociales des quartiers.

L'espace extérieur n'est pas seulement un lieu technique ,mais il est aussi un lieu social et culturel, c'est un espace de sens, de matière, de temps et d'usage.

2.3.2. Le rôle :

Les espaces publics forgent l'âme de la ville, l'aménagement de ces espaces est l'affaire la plus vitale de la ville.

- Espaces physiques
- Espaces de communications
- Espaces composites
- Espaces de stratégies
- Lieux de vie et de sociabilisations quotidiennes
- Les espaces publics forgent l'âme de la cité

2.4. Les enjeux des espaces extérieurs :

« Les espaces extérieurs assument des rôles dans une agglomération ou métropole .selon les caractéristiques de chacune d'elles, ces rôles deviennent des enjeux qui seront plus au moins bien assumés aux risques et périls de l'agglomération ou de la métropole .pour simplifier, nous ne distinguons que quatre enjeux interdépendants ,mais spécifiques :

- Enjeu de mobilité qui implique l'accessibilité à tout l'urbain et à tous les citoyens.
- Enjeu des usages civils, festifs et culturels, commerciaux plus ou moins réguliers.
- Enjeu de sociabilité qui signifie que tous les citoyens peuvent selon des modalités diverses rencontrer tous les autres citoyens.

- Enjeu d'identité. »¹⁶

2.5. Les fonctions que doivent assurer les espaces extérieurs :

- La satisfaction des besoins sensoriels et psychologiques

.Des espaces pour la sauvegarde de la qualité de la vie

.L'espace vert : facteur d'équilibre écologique

. Les espaces pour la beauté de la ville

- Les relations sociales spontanées et libres

.Les espaces de loisirs

.Un espace pour l'enfance

- Les échanges économiques

- Les déplacements utilitaires

2.6. La perception de l'espace extérieur :

Repère, mesure et lisibilité

2.6.1. Repère :

Dans une ville, les éléments ponctuels (les places) jouent un rôle de repère, on peut les considérer comme des points de convergence et de changement de direction et permettent aussi à l'habitant de structurer son espace.

2.6.2. Mesure :

Toute mesure de l'espace se fait avec l'unité de mesure qui est l'homme, ses sens et dimensions. La vitesse est un élément important de perception, elle fait varier la perception, l'impression sur une ville se fera selon qu'on se déplace à pied ou en voiture. L'espace urbain public est donc perçu différemment selon le mouvement, dans ce cas, la perception est dynamique. Chacun identifie les espaces à sa manière et suivant ses besoins.

¹⁶. Michel Bassand ;Anne Compagnon ;Dominique Joye ;Véronique Stein ;Petter Guller,Vivre et créer l'espace public,Ed laussane,P.13

2.6.3. Lisibilité

La lisibilité d'un espace urbain associe toujours étroitement l'observation et l'interprétation des divers aspects de la réalité perçue.

Kevin Lynch, spécialiste américain de l'étude des milieux urbains, propose une démarche originale pour tenter d'éclaircir ce champ vaste qui est la perception de l'image par les individus.

Dans les images des villes, le contenu que l'on peut rapporter aux formes physiques peut être classé sans inconvénient suivant cinq types d'éléments : les voies, les limites, les quartiers, les nœuds et les points de repère. En effet, ces éléments s'appliquent d'une manière plus générale puisqu'on les retrouve, semble-t-il, dans beaucoup d'exemples d'images de l'environnement.

3. La circulation urbaine :

L'une des fonctions que peut exercer l'espace extérieur urbain, la plus importante et la plus ancienne, est sans doute de permettre la circulation des individus, la rue est le lieu de la circulation, de la communication et de la rencontre.

3.1. La rue :

« Du latin *ruga*, voie bordée de maisons ou de murailles dans une ville ou un village. élément essentiel de toutes les cultures urbaines, depuis l'antiquité elle y présente des aspects et y joue des rôles différents .dans le monde occidental, son évolution morphologique est fonctionnelle, elle a suivi celle des sociétés et des techniques.les étapes de son histoire coïncident avec celles de l'histoire des villes et de l'urbanisme. »¹⁷.

La rue est un espace de circulation dans la ville qui dessert les logements et y sont très peuplées. Elle met en relation et structure les différents quartiers, s'inscrivant de ce fait dans un réseau de voies à l'échelle de la ville. Au niveau local, c'est aussi un espace public, lieu de rencontres et d'échange (notamment par les commerces) où s'exerce et se construit la sociabilité des individus et des groupes sociaux. Enfin, par le biais de la manifestation, la rue peut devenir un lieu de contestation. C'est donc

¹⁷. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.692

potentiellement un espace politique, particulièrement dans les quartiers centraux.
(Voir figure N°8).

Figure N°8 : La 42^e rue à New York.



Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue>

3.1.1. Le rôle de la rue :

- Créer un cadre de vie
- Assumer une fonction sociale
- Desservir les activités
- Accueillir les circulations

3.2.1. La rue piétonne :

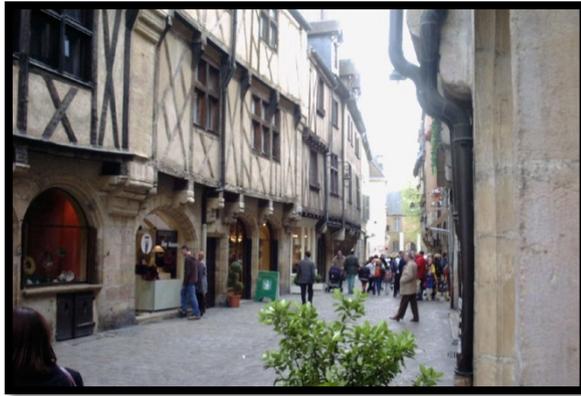
« Dans les centres historiques et en milieu urbain ancien ou le réseau viaire originel devait être préservé, la rue piétonnière a pu apparaître dans de nombreux pays en Europe (Allemagne, Pays-Bas, Suisse, Autriche, avant la France) mais aussi aux Etats-Unis, comme une panacée contre les dangers corporels et la pollution, physique et visuelle, de l'automobile. »¹⁸.

En urbanisme la rue piétonne est une partie de l'infrastructure de circulation : une voie réservée en priorité aux piétons. Elle est aménagée en conséquence.

En général, les municipalités mettent dans leurs rues piétonnes de zones commerciales caractérisées par de nombreux magasins. Les rues sont caractérisées par leurs pavés. (Voir figure N°9)

¹⁸. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.694

Figure N°9 : Une rue piétonne à Dijon.



Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Rue>

3.3.1. Le trottoir :

« Banquette pratiquée le long des ponts, des quais et des rues pour la commodité des gens à pied. »(Littré).En français, le mot tire ses origines du chemin tracé en retrait des quais pour la circulation hippomobile (i.e trotter). Généralement séparé de la chaussée par un caniveau, le trottoir est fréquent dans la ville romaine ou il protège les piétons des circulations des chars et des cavaliers. »¹⁹.

Un trottoir est un espace surélevé sur le cote des rues.il est réservé aux piétons et aux usagers se déplaçant sur des véhicules à roulettes (poussette pour enfant, patin à roulettes). Un véhicule motorisé n'as pas le droit de stationner et de circuler sur un trottoir.(Voir figure N°10).

Figure N°10 : trottoir



Source : <http://svt.ac-creteil.fr/>

¹⁹. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.785

3.4.1. La route :

Voie carrossable destinée à la liaison entre les localités et à la desserte des zones rurales, les chaussées romaines étaient pavées, les routes de médiévale n'étaient pas revêtues, depuis le XIX^{ème} siècle, les routes ont été revêtues dans les pays développés. (Voir figure N° 11).

Figure N°11 : Route



Source : <http://images.4ever.eu/>

3.2. La place :

Le dictionnaire définit la place comme un : lieu public découvert et bordé de maisons ou de monuments, comme : un large espace découvert auquel aboutissent plusieurs rues dans la ville, voire comme un endroit où ont lieu les prises d'armes et les défilés, elle est née des besoins des hommes pour se rassembler, discuter, négocier, converser, assister à un événement (spectacle). espace polyvalent par excellence, prolongement de l'habitat, la place publique est fréquentée essentiellement par toutes les tranches d'âges .cette place urbaine publique doit être aménagée de manière à ne pas figer les activités (jeux, détente, repos, spectacle...). (Voir figure N°12).

Infiniment variées sont les formes géométriques des places publiques, on va citer les trois principales géométries :le triangle, le rectangle, le cercle.

Figure N°12 :grand place à Bruxelles



Source : www.wikipédia.org

3.2.1. La place triangulaire :

Elle se propose d'elle-même dans une ville de plan irrégulier à la rencontre de deux voies en oblique en « Y », c'est pourquoi d'ailleurs elle est si fréquentée dans les cités du moyen âge .le terrain ainsi gagné peut servir à loger une fontaine, mais plus souvent le marché. (Voir figure N°13).

Figure N°13 :Place triangulaire



Source : titeparisienne.over-blog.ne

3.2.2 La place rectangulaire :

Elle représente le cas le plus fréquent elle est généralement une conséquence de l'urbanisme. Ainsi était l'agora des cités hellénistiques « pierre millet ,magnésie »à titre d'exemple on peut citer en

France à Paris les places de l'hôtel de ville de la concorde.(Voir figure N°14).

Figure N°14 :Place rectangulaire



Source : <http://www.cosmovisions.com/>

3.2.3.La place circulaire :

La place Saint-Pierre est une grande esplanade, d'architecture baroque, située devant la basilique Saint-Pierre, au Vatican (Voir figure N°15).

L'ouverture ou la fermeture permet de distinguer entre deux autres types de places, la place dite fermée et la place ouverte.

Figure N°15 : Place rectangulaire



Source : <http://home.nordnet.fr/>

3.2.4. La place fermée :

Place fermée de tous les cotés ,sans perspectives lointaines .les places royales (qui sont des salons urbains à l'écart des voies de circulation, à l'instar de la place des

Vosges ou la place saint-marc à Venise) sont souvent des places fermées.(Voir figure N°16).

Figure N°16 : la place saint-marc à venise



Source : <http://www.google.fr/>

3.3. Les jardins publics :

« En son sens strict, le jardin public est un espace vert urbain enclos à dominante végétale, protégé par des circulations générales, libres d'accès, conçu comme un équipement public et géré comme tel »²⁰.(Voir figure N°17).

le jardin public, dans son acception moderne, est né d'un espace urbain naturel, planté ,paysagé et entretenu par la collectivité pour l'agrément de tous.

Figure N°17 : Jardin public



Source : naturaimer.over-blog.net/

²⁰ .Bougerba Abderaouf,l'aménagement des espaces extérieurs cas cité Larbi Ben Mhidi à Oum El Bouaghi,Promotion juin 2008,P.31

3.3.1. Les structures des jardins publics :

La composition d'un jardin public fait intervenir quatre structures distinctes :

- Les allées promenades : ces larges voies sont bordées d'alignement d'arbres et de bancs
- Le réseau hydrique : il est formé d'un ou plusieurs lacs reliés par des ruisseaux artificiels.
- Les sentiers pittoresques : ils ont été dessinés pour faire découvrir les points de vues remarquables du jardin, ils sont ponctués de ponts, grottes, belvédères.
- Les lieux de rencontre : restaurants, kiosques.....

D'autre part, on peut classer les jardins publics en fonction de la localisation de ces derniers par rapport aux agglomérations résidentielles :

- « Des jardins de fréquentations journalières : situés à proximité du domicile à une distance ne dépassant pas 500 à 1000 m. il conviendra de ne pas situer ces jardins trop près d'ensembles d'habitations denses ou de zones industrielles actives. »²¹.
- Des jardins de fréquentations hebdomadaires : de week-end, peuvent être localisés à dix km et plus de l'agglomération de résidence.

3.4 Le square :

« Un square est une petite place urbaine occupée par un jardin public. les squares ont été usuellement constitués en détruisant un îlot d'habitation. ils composent avec les jardins publics, les parcs et les avenues plantés un maillage naturel dans les villes »²².

Larousse définit le square : anglais *square*, place carrée, de la moyenne française esquarre, carré).

Petit jardin public, généralement clôturé. (À Paris, création du milieu du XIX^e s.)

²¹ . Bougerba Abderaouf, l'aménagement des espaces extérieurs cas cité Larbi Ben Mhidi à Oum El Bouaghi, Promotion juin 2008, P.32

²². http://Fr.wikipedia.org/wiki/espace_vert Fevrier 2007.

Un square est généralement une petite place urbaine occupée par un jardin public. Les squares ont été usuellement constitués en détruisant un îlot d'habitation. Ils composent, avec les jardins publics, les parcs et les avenues plantées, un maillage de verdure dans les villes.

Cependant, le terme de « square » peut également aussi bien désigner un jardin public clôturé, même si celui-ci n'est pas inséré au sein d'une place publique (par exemple, le square Jean-XXIII ou le square du Vert-Galant sur l'île de la Cité à Paris), qu'une petite place arborée. (Voir la figure N°18).

Figure N°18 : Square Louis XIII de la place des Vosges.



Source : <http://commons.wikimedia.org/>

3.4.1. Historique du mot square :

Le mot square (carré en français) vient de Grande-Bretagne, où il désignait les places aménagées au centre des agrandissements urbains au XVIII^e siècle.

Au Royaume-Uni, le statut d'espace commun des squares est particulier. Il peut s'agir d'un espace commun à un lotissement (généralement carré, mais pas toujours), mais réservé aux habitants. Cette typologie particulière est nommée communal Garden

Les squares étaient utilisés en fait pour divers usages domestiques, battage des tapis, étendage du linge. Les propriétaires des immeubles du pourtour les transformèrent finalement en parcs ou jardins communautaires

Le square a été introduit sous ce nom en France durant le Second Empire lors des réaménagements urbains parisiens sous la direction du baron Haussmann. L'ingénieur Alphand, avec l'horticulteur Barillet-Deschamps et l'architecte Davioud, ont organisé à cette occasion à Paris un réseau de parcs et jardins et de 24 squares, reliés par des avenues plantées.

3.5 Les espaces verts :

« Locution évocatrice mais imprécise, dont il semble que l'inventaire en France fut, aux environs de 1925, J.C.N.Forestier, conservateur des parcs et jardins de Paris.

Premiers espaces verts du genre, les parcs et jardins ont toujours été présents dans la ville depuis la plus haute antiquité mais, bien que souvent au public, ils ne constituaient pas des jardins publics, au sens contemporain du terme. »²³.

Un espace vert désigne, en urbanisme, tout espace d'agrément planté (engazonné, arboré, éventuellement planté de fleurs et d'arbres et buissons d'ornement, et souvent garni de pièces d'eau et cheminements). (Voir figure N°19).

Figure N°19 : espace vert



Source : <http://fr.wikipedia.org/>

L'espace vert est défini :

- Selon **Larousse** : terrain souvent clos où l'on cultive des végétaux utiles ou/et d'agrément.
- « Selon **Corino et Muret (1976)** : l'espace vert comme des espaces de bonnes dimensions à dominance végétale tolèrent une grande variété de formules susceptibles d'accueillir divers aménagements de plus faible superficie et accessibles au public.
- Selon **Belfodile (1980)** : l'espace vert est un espace non construit, recouvert pour une grande part d'une végétation pérenne ou annuelle.
- Selon **Gaouar et Aulagnier (1980)** : les espaces verts sont des espaces plantés, fleuris, constituant une zone verte dans un centre urbain, suburbain ou périurbain.

²³. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.319

- Selon **Larcher et Dubois (1991)** : définissent l'espace vert comme un espace de surface variable, boisé ou planté assurant un rôle biologique et destiné aux repos, loisir, activité culturelle et sportive.
- Selon **le Pasquier (1971)** : définit l'espace vert comme étant le lieu garni d'un tapis végétale permanent naturel ou artificiel urbain suburbain ou rural et dont la fréquentation et l'usage sont réservés à l'exercice, l'éducation et le délassement de l'homme. »²⁴.

3.5.1. Les fonctions des espaces verts en milieu urbain :

Les espaces verts sont une composante essentielle de l'environnement urbain et l'un des éléments fondamentaux du développement durable des villes.

Les espaces verts publics sont réservés aux jardins, aux parcs aménagés et aux espaces boisés. Ils remplissent plusieurs fonctions :

- **Une fonction sociale** : Les espaces verts, sont des espaces privilégiés pour la détente et le loisir, et dans certaines occasions, ils constituent de véritables pôles d'animation pour les fêtes, les expositions, et les manifestations diverses. Leur présence est bénéfique au bien-être physique et psychologique des citadins en atténuant les stress caractéristiques du milieu urbain, encourageant la sociabilité, l'atteinte d'un état d'harmonie et d'équilibre chez l'être humain.
- **Une fonction urbanistique et paysagère** : La végétation permet de maintenir des coupures vertes dans l'urbanisation, d'embellir le cadre urbain, d'atténuer l'hétérogénéité des éléments bâtis, de mettre en valeur et de rendre plus lisible le paysage et l'organisation de la ville.
- **Une fonction écologique** : Ce rôle est irremplaçable dans l'écosystème urbain. En effet, les espaces verts contribuent à la création de microclimats, la fixation de l'azote, du dioxyde de carbone et des poussières contenues dans l'air, la réduction du bruit et le contrôle de l'érosion.

3.5.2 Les rôles des espaces verts :

En remplissant des rôles multiples, les espaces verts peuvent être un outil de requalification des quartiers, et un acteur de la dynamique qui contribue à la

²⁴. <http://fr.calameo.com>

performance énergétique urbaine, à réduire les risques d'inondations, à l'économie de l'entretien. Trois grands rôles peuvent lui être attribués : urbanistique, social et environnemental.

a- Rôle urbanistique :

- Absorption des eaux de pluie : Les espaces végétalisés permettent de préserver des surfaces d'absorption en ville. Ce rôle peut être à la fois considéré comme écologique (alimentation en eaux des plantes et du sol) et urbanistique (désengorgement des réseaux d'assainissement).
- Esthétique : Le premier rôle des espaces verts est d'embellir la ville. Les végétaux introduisent des dimensions d'une grande sensibilité : jeux de lumières, couleurs (les verts dans toutes ses nuances, le bleuté et le pourpre, mais aussi tout le nuancier des fleurissements), textures. Le rôle esthétique est important pour la politique d'attractivité touristique des villes concernées. Des concours officiels permettent aux communes de labelliser cette politique : le concours des villes et des villages fleuris.
- Renforcement de la lisibilité : Les espaces verts permettent de limiter les espaces. Par la diversité de paysage qu'ils créent, ils donnent une meilleure identité aux sites. Les plantations d'alignement renforcent la lisibilité des axes principaux, diminuent l'impact visuel d'un bâti trop hétérogène (comme sur l'avenue de Grammont à Tours), diversifient, en variant les espèces, les paysages créés. Ce sont donc des éléments essentiels de la composition urbaine.
- Protection contre le bruit : Les plantations suffisamment épaisses permettent d'atténuer les nuisances sonores. Elles permettent alors de réduire un certain nombre de troubles psychologiques et physiologiques engendrés par le bruit.

b- Rôle social :

- Détente : Les espaces verts sont une nécessité vitale pour les habitants des villes soumis à de nombreux stress : bruit continu, pollution atmosphérique, manque de repos... La détérioration accélérée de l'environnement urbain engendre des troubles nerveux, des déséquilibres psychologiques. Le maintien de cet équilibre peut être

favorisé par l'aspect naturel, par la souplesse des lignes, par la création d'une ambiance agréable et par des effets calmants, par la sensation d'espace et de lumière.

- les espaces verts ont une histoire, des courants qui reflètent l'esprit de leur époque, comme le jardin à la française au temps du classicisme et le jardin à l'anglaise à l'époque romantique. Composer avec la nature en ville a longtemps été une pratique culturelle.
- Récréatif et sportif : des aires de jeux, des terrains de sport, des parcours de santé sont installés dans les parcs et les jardins publics.
- Pédagogique : les espaces verts peuvent être le support de découverte du monde végétal et animal : l'éveil des sens, le goût, l'odorat, le toucher peuvent aussi être favorisés. C'est le rôle par exemple des jardins botaniques.

c- Rôle environnemental :

- Epuration chimique.
- Epuration bactériologique : De nombreux microbes et bactéries sont présentes dans l'air. L'ozone émis lors de l'assimilation chlorophyllienne a la propriété d'en détruire une bonne quantité.
- Fixation des poussières, produits goudronneux et huileux : ces produits très présents dans l'air urbain se déposent sur les feuillages et sont en partie lavés quand il pleut. Pour que cette action épuratrice soit efficace, il faut cependant que les végétaux ne soient pas surchargés, ce qui suppose un minimum d'espaces verts
- Thermorégulateur : L'atmosphère est favorable à la vie si elle contient une certaine teneur en vapeur d'eau. Les feuillages en émettent des quantités considérables. Cette émission s'accompagne d'absorption de chaleur, ce qui permet une baisse de température appréciable en période chaude.
- Ombre : Les espaces verts jouent le rôle d'abris face à la chaleur notamment dans les pays chauds Par contre la ville est elle-même un frein à la végétation pourtant bénéfique. Les pollutions de l'air, du sol et de l'eau nuisent à la bonne santé des espaces verts.

3.6 Les aires de jeux :

« Dans les années 1920, des espaces furent cloisonnés au sein des parcs et jardins pour offrir des aires de jeux spécifiquement aménagées de bacs à sable et de toboggans, selon le principe avancé par Nicolas Forestier (Grandes villes et systèmes de parcs, Paris, 1913) .

Les aménagements contemporains ont privilégié la notion de développement moteur de l'enfant. Ils sont installés sur des sols souples limitant les risques de blessure en cas de chute et sont encadrés par une législation contraignante imposant d'indiquer la tranche d'âges à laquelle chaque équipement est destiné et de comporter les mentions d'avertissement relatives aux risques liés à son utilisation. »²⁵.

Quelle que soit l'âge des enfants et les activités pratiquées, trois éléments essentiels constituent les aires de jeux pour enfants :

- Les mouvements du sol
- Le végétal
- L'eau

Le végétal apporte de l'ombre, l'équilibre, la sécurité. Les petits plans d'eau sont à séparer de tous les jeux de sable afin d'éviter la rouille de l'eau.

La profondeur de l'eau ne doit pas excéder 25 à 30 cm en raison du danger de noyade pour les petits enfants. (voir figure N°20).

Lors de la conception de ces aires de jeux, il est utile de distinguer trois groupes d'âges ayant des besoins spécifiques.

Figure N°20 : aire de jeux



Source : <http://portail.free.fr/>

²⁵. Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf, P.36

3.6.1. Les terrains de jeux destinés aux enfants moins de 3 ans :

Sont situés de préférence près de l'habitat, enclos et réservés à l'usage de ces très jeunes enfants.

Une telle place de jeux peut comporter : une pelouse, une surface plane en dur, une aire sablée, quelques petites installations pour grimper, se laisser porter, glisser, se balancer, se cacher, une maisonnette, notamment des bancs que l'on peut disposer à proximité de la pelouse ou de l'aire sablée pour une meilleure surveillance des petits.

3.6.2 Les terrains de jeux destinés aux enfants de 3 à 7 ans:

Le terrain affecté doit partiellement être séparé de celui des plus grands du fait des risques liés à l'usage de la bicyclette ou des jeux de ballons. il faut prévoir environ dix m² par enfant.

L'utilisation du sol dans l'aire de jeux peut se répartir comme suite :

Un tiers de terrain naturel (terre battue ou gazonnée), pour détente, ébats, jeux de fiction, un tiers on sol semi stabilisé et sablé comportant des installations diverses (agrès, mobilier de jeux), sollicitant ou entraînant un mouvement (balançoire, cage à grimper...etc), un tiers en sol dur (sol stabilisé ou asphalté) pour jeux de billes, ou de boules légères pour enfants, de balles, de ballons, de marelles, tricycles.

3.6.3 Les terrains de jeux destinés aux enfants de 9 à 12 ans :

Déjà plus indépendants, fréquentent les terrains plus vastes, moins clos, à caractère sportif. des espaces sportifs qui peuvent se présenter sous la forme d'un terrain asphalté comportant des tracés superposés de dimensions réduites pour jeux de ballon, coin aménager pour ping-pong. (Voir figure N°21)

Figure N°21: ping pong



Source : <http://www.animationflorida.fr/>

4. le mobilier urbain

4.1. Définition :

« Le mobilier urbain est un service offert au citoyen qu'il convient de valoriser en veillant à son intégration dans l'espace public, dans le respect des pratiques urbaines et des usages courants. »²⁶.

« Le mobilier urbain ensemble des objets ou dispositifs, publics ou privés, installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert aux usagers est aussi appelé composant urbain, matériel urbain ou équipement .mais qu'il soit objet utilitaire mobile ou immobilier, implanté en milieu urbain ou rural.

Les mobiliers urbains installés dans l'espace public rendent des services très divers. »²⁷.

4.2 Les origines du mobilier urbain :

« L'expression mobilier urbain est apparue à partir des années 60,sa définition étant précisée ensemble des objets ou dispositifs, publics ou privés ,installés dans l'espace public et liés à une fonction ou à un service offert aux usagers ».cette locution a ensuite été communément employée quand ces éléments se sont développés de façon significative dans les villes, en particulier sous l'impulsion de l'entreprise de Jean Claude Decaux dès 1964,avec la création de l'abribus support de publicité. »²⁸

4.3. Apparition, disparition et évolution mobilier urbain dans le temps :

Le mobilier urbain n'est pas une invention moderne, il est apparu avec la ville. Les bornes en constituent un des premiers exemples. Comme les arbres, elles servaient à délimiter un trottoir ou un champ. Dès les temps les plus reculés, elles séparaient l'espace des piétons de celui des chariots ou plus tard des calèches....elles servaient également du supports d'informations, identifiant le lieu ou indiquant les distances de parcours d'un point à un autre.au XIX^{ème} siècle elles connaissent un certain recul avec la création des trottoirs : ceux-ci surélèvés par rapport à la chaussée sont réservés à la circulation des piétons le long des rues.

²⁶.<http://www.bordeaux.fr/>

²⁷. Annie Boyer, Elisabeth Rojat –Lefebvre, Aménager les espaces publics le mobilier urbain, Ed le MONITEUR ,P13.

²⁸. Annie Boyer, Elisabeth Rojat –Lefebvre, Aménager les espaces publics le mobilier urbain, Ed le MONITEUR ,P22.

4.4. Les fonctions du mobilier urbain :

Le mobilier urbain joue un rôle très important s'accompagnant bien évidemment d'une multitude de fonctions qui tiennent :

- à l'orientation des usagers et leur information (horloges, plaques de nom de rues.....)
- à la distribution ou la collecte des produits (boîtes aux lettres, kiosques à journaux...)
- à la protection (clôtures, balustrades...)
- à la détente (bancs...)
- à l'éclairage
- à la formulation de l'ordre (panneaux de stationnement, d'interdiction, d'obligation...)

4.5. Les différents mobiliers urbains :

4.5.1. Les abris de bus :

Les abris de bus sont couramment nommés Atribus. Or Atribus est un nom commercial. La véritable appellation de ces abris est « aubette » ou « abri de bus ». L'abri de bus est un élément de mobilier urbain permettant aux usagers des transports en commun (autobus, cars, etc.) d'attendre l'arrivée du véhicule dans un abri les protégeant des intempéries. Très souvent, ces aubettes servent aussi de panneaux publicitaires. Afin d'apporter à l'utilisateur un maximum de confort et de services, des éléments de mobilier urbain sont très souvent rajoutés sous les abris : banc, poubelle, distributeur de tickets de transport... Il est important que ces éléments soient assortis avec l'abri de bus et le mobilier urbain existant à proximité. (Voir figure N° 22).

a. Caractéristiques :

Différents critères doivent être pris en compte pour favoriser un bon usage de l'abri de bus :

- **La visibilité** : L'abri de bus doit être bâti de façon à être bien visible et doit disposer d'un bon éclairage. Il doit donner aux usagers un sentiment de sécurité. L'information qu'il contient doit être visible le soir.

- **La lisibilité** : Afin de répondre aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et afin de contribuer à une bonne lisibilité de l'arrêt, les parois en verre doivent être signalées par une bande contrastée de 10 centimètres placée à hauteur des yeux (1.60 mètres).

- **Le positionnement** : L'abri de bus doit être implanté face aux portes d'accès du bus. L'implantation de l'abri doit laisser un espace minimal disponible de 1.40 mètres de largeur entre l'abri et un obstacle et entre l'abri et le « bord du quai ».

b.les types d'abris

- les abris « fermés » constitués de bardage opaque ou plein. Ils ont tendance à apporter un sentiment d'insécurité (dégradations, agressions)

- les abris « ouverts » constitués de bardage transparent (verre ou plastique). Ils permettent de voir et d'être vu (sentiment de sécurité).

Figure N°22 : abris de bus



Source : <http://www.google.fr/>

4.5.2. Les bancs publics :

D'après le dictionnaire Larousse, le banc est un « siège allongé, pour plusieurs personnes, avec ou sans dossier, en général non rembourré ». Les bancs publics appartiennent au mobilier urbain. Dans les espaces publics, on les retrouve dans les parcs, les jardins, sur les places, les placettes, les lieux de détente et de promenade, le long des chemins piétonniers... (Voir figure N°23).

a. Les usages des bancs

- S'arrêter momentanément ou pour un certain temps pour regarder quelque chose ou quelqu'un, pour se reposer, se détendre, faire la sieste...

- S'asseoir : l'envie, le besoin de s'asseoir est naturel –

S'arrêter pour un certain temps dans un but précis : se rafraîchir, boire, manger...

- Prendre le soleil ou s'en protéger, s'abriter du mauvais temps

- Lire, écrire, dessiner, peindre, Discuter

Figure N°23 : banc public



Source : <http://www.google.fr/>

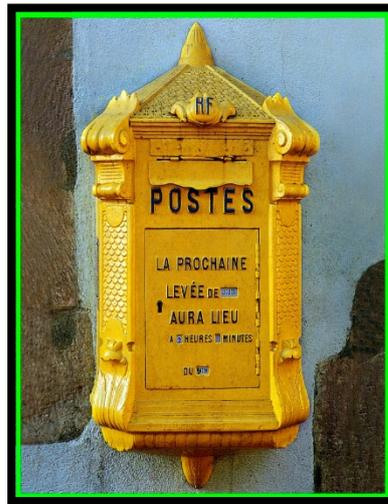
4.5.3 Les boîtes de lettres:

Une boîte aux lettres ou boîte à lettres¹ (BAL) est un petit conteneur destiné à recevoir du courrier :

- soit à expédier (boîte aux lettres *publique* de l'administration postale)
- soit arrivé à destination (boîte aux lettres *privée*, placée devant ou sur une maison et accessible pour qu'un facteur puisse y déposer le courrier, les journaux et les petits colis). Dans le cas d'un immeuble à appartements multiples, les boîtes aux lettres privées sont groupées au pied de celui-ci, chacune portant sur une étiquette le nom de la personne à qui elle est attribuée.

Toutes les boîtes aux lettres publiques se ferment à clef ; certaines boîtes privées sont encore libres d'accès. (Voir figure N° 24).

Figure N°24: boîte aux lettres



Source : <http://www.google.fr/>

4.5.4 Les cabines téléphoniques :

Une cabine téléphonique est un édicule situé sur l'espace public (typiquement, le trottoir), muni d'un téléphone permettant d'émettre des communications qui sont réglées avec une carte à puce (carte prépayée, carte bancaire) ou des pièces de monnaie. Sa fonction est de permettre à celui qui téléphone ou y reçoit un appel de s'isoler du bruit ambiant et d'y tenir une conversation privée.

Une cabine téléphonique peut également recevoir des appels entrants grâce au numéro de téléphone fixe qui lui est affecté.

Certains pays possèdent des cabines téléphoniques particulières comme les cabines londoniennes rouges ou les cabines jaunes des années 1970 en Allemagne qui n'ont pas l'avantage de fonctionner automatiquement dans les deux sens. (Voir figure N° 25).

Figure N°25 : cabine téléphonique



Source : <http://www.google.fr/>

4.5.5. Les fontaines :

Une fontaine est d'abord le lieu d'une source, d'une eau vive qui sort de terre . C'est le cas de la mythique fontaine de jouvence.

La fontaine est aussi la construction faite pour recueillir l'eau jaillissant d'une source ou amenée – sous pression ou par gravité – par un conduit. « Fontaine, se dit aussi de tout le corps d'architecture qui sert pour l'écoulement, pour l'ornement, pour le jeu des eaux d'une fontaine.

La fontaine a aussi désigné le vaisseau de cuivre ou de quelque autre métal, où l'on garde de l'eau dans les maisons , et encore le robinet de cuivre par où coule l'eau d'une fontaine, ou le vin d'un tonneau, ou quelque autre liqueur que ce soit – par exemple dans les expressions anciennes tournez la fontaine ou la fontaine d'un muid ». Le mot fontaine est aussi utilisé pour désigner un système de distribution, comme une fontaine à chocolat lors de certaines réceptions ou également une fontaine à oxygène pour désigner une forme de bar à oxygène le plus souvent en libre-service. Le mot a enfin parfois été synonyme de fonts baptismaux, le grand vaisseau de pierre ou de marbre, où l'on conserve l'eau dont on a accoutumé de baptiser .(Voir figure N°26).

Figure N°26 : fontaine



Source : <http://www.google.fr/>

4.5.6 La signalétique :

La notion de signalétique fait référence à tous les éléments qui permettent d'indiquer l'entreprise aux clients et de le guider à travers un point de vente.

La signalétique a vocation en premier lieu à indiquer la présence d'une entreprise, mais elle occupe également une place importante dans les domaines de la PLV ou de la publicité extérieure. (Voir figure N° 27).

Figure N°27 : signalétique



Source : <http://www.google.fr/>

4.5.7 Les clôtures :

Les clôtures sont de toutes tailles et de tout matériaux (béton ,bois, plastique, métal.....).la matérialisation des limites entre l'espace public et l'espace privé joue un rôle très important dans les villes, villages ou quartiers périphériques.

4.5.8. Les stabilisateurs de pentes :

Généralement fait en béton, ils nous permettant de fixer les pentes, mais il faut assurer une présentation esthétique intéressante.

4.6 L'éclairage public :

L'éclairage public est l'ensemble des moyens d'éclairage mis en œuvre dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, généralement en bordures des voiries et places, nécessaires à la sécurité ou à l'agrément de l'homme.

En fait dans une opération d'aménagement, un bon éclairage doit non seulement éclairer la chaussée mais aussi le volume de la rue : les deux routes, les automobiles, les piétonnes qui doivent pouvoir s'orienter visuellement sans difficulté.il s'agit aussi par l'éclairage de favoriser la sécurité. un éclairage judicieux devra aussi mettre en valeur les éléments forts du plan de composition (placette, entrée...).(Voir figure N° 28).

Figure N°28 : éclairage public



Source <http://www.vd.ch/>

4.7 .Les aires de stationnements (parking) :

Ensemble de parkings et autres zones de stationnement non couvertes ou abritées de quelque manière que ce soit, mis à disposition des propriétaires ou exploitants d'aéronefs basés et/ou de passage, à titre collectif ou privatif.

Apparaissent avec la généralisation de l'automobile au début du vingtième siècle. Le parking est immédiatement conçu comme un espace de pure fonction, neutre abstrait.

Il existe plusieurs structures destinées au stationnement des véhicules :les parking souterrains, les parking à étage les parking en surface.... (Voir figure N° 30).

Figure N°29 : parking



Source : www.parking.vt.edu

5 .Les ZHUN

5.1.Politique des zones d'habitat urbaine nouvelle (Z.H.U.N) en Algérie :

Depuis l'Indépendance l'Algérie est entrée dans une phase d'intense urbanisation. le taux d'accroissement des villes a été très rapide car durant cette période, l'Algérie a connue en plus de la poussée démographique un important exode rural. cette urbanisation ne fut malheureusement pas accompagnée à temps par une planification adéquate de manière à maîtriser cette croissance galopante en ce qui concerne le logement, le pouvoir politique a tenté durant la première décennie de l'indépendance de gérer le parc de logement hérité et les villes, toutefois « la période planifiée de la décennie 1970 est celle qui a vu la refonte de l'ensemble des textes réglementaires, la mise en œuvre d'instruments de maîtrise de la croissance urbaine adaptés à la conjoncture et la concrétisation d'une série d'opérations d'urbanisme opérationnel », mais parmi tous les programmes de développement, ce n'est qu'avec le deuxième plan quadriennal (1974-1977) que l'État exprime sa grande préoccupation en matière d'habitat, en effet, les autorités ont tenté de résorber le retard en édifiant des très vastes ensembles : les Z.H.U.N. ou zones d'habitat urbain nouvel adopté pour trois principaux avantages : modernité, caractère socialiste (habitat collectif) et rapidité de mise en œuvre, ils ont été jusqu'à présent la forme dominante de l'Etat en milieu urbain, l'ère des ZHUN est quasi exclusive, elle démarre précisément en 1975, et l'ouverture des chantiers n'épargne aucune ville algérienne. Ce nouveau type d'urbanisation se caractérise par une rupture avec les centres anciens et une architecture répétitive monotone mettant en évidence l'existence de deux formes urbaines qui coexistent non complémentaires, celle des anciens tissus et celle des Z.H.U.N. Plus de 100 agglomérations vont être concernées par l'implantation de plus de 250 ZHUN qui ont une superficie totale de 23 000 hectares avec une capacité d'accueil de plus de 650 000 logements. Chaque ZHUN couvre en moyenne 90 hectares pour une capacité de 2600 logements, soit une densité moyenne d'environ 30 logements à l'hectare.

5.2 .Les disfonctionnements des Z.H.H.N :

Cet habitat, qui a pourtant une légitimité socio-économique largement soutenue par les événements historiques qu'a abrité notre pays depuis au moins un siècle, a, immédiatement après sa réalisation, subi une sévère critique de la part de

ceux-là mêmes qu'il était censé secourir et abriter. Il en est résulté une désaffection de leur part pour leur milieu de vie aussitôt suivie d'un dépassement des administrations urbaines chargées de sa gestion. Les Z.H.U.N en Algérie comme tout les grands ensembles à travers le monde souffrent aujourd'hui de nombreux problèmes qui ont leurs incidences négatives sur la société et la ville, l'un des problèmes les plus apparents et les plus aigus est celui des espaces extérieurs qui semblent abandonnées, sans responsables ni tuteur et ou prolifèrent les ingrédients même du non habiter à savoir : insalubrité, insécurité.... Bref le mal de vivre Ces ensembles, construits très rapidement, souvent mal finis, sont trop souvent localisés en marge des agglomérations et des zones d'activité. L'emplacement de ces Z.H.U.N à la périphérie des agglomérations provoqua peu à peu par leur isolement étant déjà sous équipés des grandes difficultés d'intégration dans les villes. Il en résulte que ces zones constituent, le plus souvent, soit des agrégats à la périphérie des villes, soit des enclaves sans lien organique ou fonctionnel avec leur contexte. D'ailleurs, leur dénomination, sous le rapport du volume (cité des 300 ou 1 500 logements...), ou sur celui du constructeur (cité SONATIBA), est là pour comprendre comment elles sont vécues. Sur le plan architectural, les Z.H.U.N se réduisaient en des blocs de logements à base de plan type disposés librement sur de vastes espaces libres extérieurs.. Ce ne sont que d'immenses constructions d'immeubles-barres qui constituent désormais le paysage interchangeable de toutes les zones périphériques des villes algériennes. En matière de surfaces, les ensembles d'habitat Composant les Z.H.U.N proposaient " des logements de 60 à 70 m², destinés à des familles évaluées en 2 moyenne à six ou sept personnes". Cet habitat n'a pas eu le temps de vieillir, ni sans doute celui de naître complètement. Visiblement tous les espaces communs et publics sont à l'abandon et subissent une dégradation accélérée juste après l'occupation des logements.

5.3. Les politiques de lutte contre les disfonctionnements dans les Z.H.U.N :

« Les Z.H.U.N en Algérie posent aujourd'hui de sérieux problèmes liés à leur gestion, Juridiquement, les Z.H.U.N ont été créés en 1975, juste après la loi sur les réserves foncières communales en 1974 et avant la création des O.P.G.I décret 76-93) Ces derniers jouèrent leur rôles de constructeurs de logements sociaux puisque les moyens financiers ne manquaient pas, mais au-delà de 1986 et jusqu'à maintenant, ces mêmes O.P.G.I connaissent de sérieux problèmes de trésorerie à cause, d'une

part, des loyers bas avec des taux d'impayés élevés et d'autre part, du ralentissement de l'investissement dans le logement financé par la C.N.E.P. Coté gestion les O.P.G.I n'ont pas été vraiment des gestionnaires de logements, à part l'encaissement et l'intervention sporadique sur les VRD en cas de dysfonctionnement grave et visible. Afin de régler ce problème de gestion immobilière les experts relevant du département de l'habitat ont appelé au désengagement progressif de l'Etat quant à la prise en charge directe ou indirecte des déficits. Ce désengagement a donné lieu à une nouvelle législation et réglementation régissant la gestion immobilière qui s'est traduit à travers la loi sur la copropriété, et la loi sur l'amélioration urbaine.

5.3.1. La loi sur la copropriété :

Après la cession des logements aux locataires édictée par la loi 81.01 du 7 février 1981 modifiée et complétée ainsi que le décret exécutif N° 03-269 du 7 Août 2003. L'état n'étant plus propriétaire exclusif des immeubles la notion de propriété partagée ou copropriété devient incontournable. La gestion d'une copropriété exige :

1/ La délimitation adéquate des espaces appartenant à la copropriété pour une bonne prise en charge de la gestion des bâtiments et des espaces extérieurs.

2/ la mise en place de la copropriété et de ses organes sur la base d'une subdivision en unités gérables.

5.3.2. La loi sur l'amélioration urbaine :

Durant ces dernières années, les dégradations alarmantes qui ont affecté négativement le paysage urbain de nos villes ont suscité un grand intérêt de la part des décideurs et politiques au point où même le président de la république y a consacré des discours. , Depuis déjà deux ans, une loi d'orientation de l'amélioration urbaine y a été adoptée, pour faire avancer l'amélioration urbaine de nos villes et villages, L'Etat algérien a réservé plus de cent milliards de dinars, afin de faire traduire sur le terrain de nos milieux urbains, une amélioration urbaine où il y aura plus de propreté et d'attrait paysager des villes modernes. Dans le cadre de la loi sur l'amélioration urbaine de nombreuses Z.H.U.N ont subie des opérations de réaménagement. »²⁹.

²⁹ . <http://thesis.univ-biskra.dz/>

Conclusion

Dans ce chapitre on a présenté les points suivants : des concepts généraux, des termes scientifiques concernant l'aménagement et l'urbanisme, l'espace extérieur ainsi que les Z.H.U.N, ces derniers revêtent une grande importance dans le tissu urbain, nous espérons pouvoir faire un aperçu sur la ville de Tébessa.

Chapitre 2

Aperçu sur la wilaya de Tébessa

Introduction

Dans ce chapitre on va donner un aperçu historique sur la ville de Tébessa, la présentation de la ville de Tébessa ainsi que l'évolution urbaine.

2. Aspect administratif :

La Wilaya de Tébessa est issue du découpage administratif de 1974, elle compte actuellement 28 communes regroupées en 12 Daïras réparties comme suit :

Tableau N° 1 : répartitions des communes de Tébessa

Daïra	Communes
Tébessa	Tébessa
El Kouif	El Kouif, Bekkaria, BoulhafDyr
Morsott	Morsott, Bir D'heb
El Malabiod	El malabiod, Houdjebet
El Aouinet	El Aouinet , Boukhadhra
Ouenza	Ouenza, Ain Zerga, El meridj
Birr-Mokadem	Birmokhadem , Hammamet , Gourigueur
Bir El-Ater	Bir El Ater , El Ogla El malha
El Ogla	El Ogla , El mazraa , Bedjene , Stah-Guentis
Oum Ali	Oum Ali , Saf-saf El ouesra
Negrine	Negrine, Ferkane
Cheria	Cheria, Thlijéne

Source : <http://www.wilayadetebessa.dz/>

3. Les secteurs urbains :

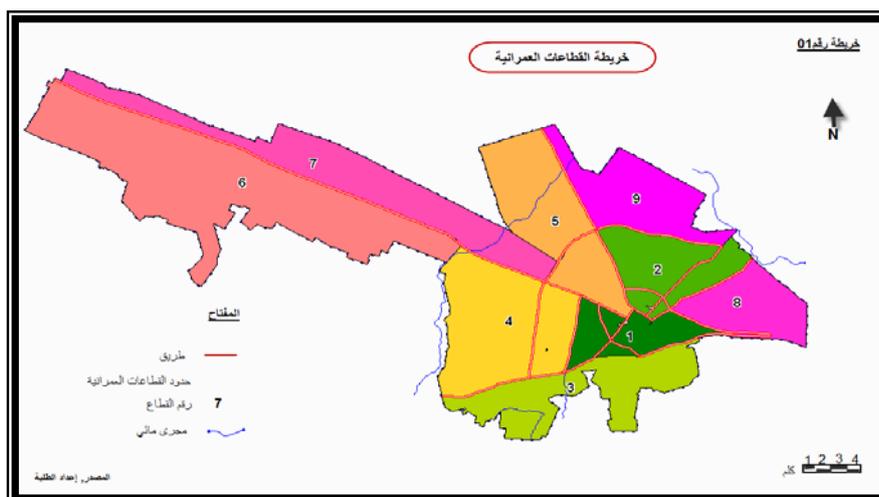
La ville de Tébessa est organisée par des secteurs divisant la ville en 9 secteurs urbains, cette division basée sur les critères suivants : (Voir figure N°31 et Tableau N°2).

-les grands axes des voies de communication.

-les formes urbaines de tissu urbain.

-l'évolution historique.

Figure N°31: les secteurs urbains de la wilaya de Tébessa



Source : DPAT de Tébessa

Tableau N°2 : La densité des habitants dans chaque secteur de la ville de Tébessa

Secteur	Surface (ha)	Habitants (hab)	Densité (hab /ha)
01	60	5298	88.3
02	457	60042	131.38
03	385	60186	156.33
04	505	25576	50.64
05	745	14097	18.9
06	288	1500	5.2
07	316	691	2.18
08	522	13381	25.6
09	375	5385	14.36

Source : <http://www.wilayadetebessa.dz/>

4. La situation démographique

4-1. Structure de la population

« La population de la wilaya est estimée à 693 671 habitants, soit une densité moyenne de 46 habitants au Km. »³⁰.

³⁰. <http://www.andi.dz/>

4-2 Répartition de la population par sexe et par âge

« La population ayant un âge inférieur à 15 ans représentant 27% du total de la population, constitue dans les années à venir une importante ressource humaine. »³¹.

5. Le relief

Par sa situation géographique, la Wilaya de Tébessa chevauche sur des domaines physiques différents:

Au Nord: Le domaine Atlasique à structure plissée constitué par: Les Monts de Tébessa dont:

- Les Hauts plateaux qui offrent des paysages couverts d'une végétation steppique à base d'Alfa et d'Armoise (Plateau de Dermoun-Saf-Saf-ElOuesra – Berzguen).
- Les Hautes plaines encaissées et encadrées par les reliefs décrits
Précédemment, ce sont les plaines de Tébessa, Morsott, Mchentel, Bhiret-Larneb.

Au Sud:

Le domaine saharien à structure tabulaire constitué par le Plateau saharien qui prend naissance au-delà de la flexure méridionale de L'Atlas saharien (Sud du Djebel –Onk, Djebel-Abiod).

6. Le climat

« Cette région étant une zone de transition météorologique est considérée comme une zone agro-pastorale avec une présence d'un nombre important de phénomènes (gelée, grêle crue, vent violent).

« La Wilaya de Tébessa se distingue par quatre (04) étages bioclimatiques.

* Le Sub- humide (400 à 500 mm/an) très peu étendu il couvre que quelques Ilots limités aux sommets de quelques reliefs (Djebel-Serdies et DjebelBouroumane)

* Le Semi-aride (300 à 400 mm/an) représenté par les sous étages frais et Froids couvre toute la partie Nord de la Wilaya.

³¹. <http://www.andi.dz/>

* Le Sub-Aride (200 à 300 mm/an) couvre les plateaux steppiques de Oum-Ali – Saf-Saf-El-Ouesra – Thlidjene et Bir El-Ater.

* L'Aride ou saharien doux (-200 mm/an), commence et s'étend au-delà de L'Atlas saharien et couvre les plateaux de Negrine et Ferkane. »³².

7. Infrastructure de Base

7-1. Réseau routier

Le réseau routier de la wilaya répartie comme suit:

- Routes nationales : 565 Km
- Chemins de wilaya : 418 Km
- Chemins communaux : 1200 kms

7-2. Réseau ferroviaire

- 1 Ligne Tébessa-Annaba : transport de voyageurs, de phosphate et de minerai de fer
- 1 Ligne Tébessa- El Aouinet-Ain M'lila- Jijel

7-3. Réseau Aéroportuaire

- Un aéroport national à Tébessa.

7.4. Education et Formation

* Enseignement primaire : Compte 446 écoles primaires.

* Enseignement Moyen : Ce stade de l'enseignement compte 96 CEM.

* Enseignement secondaire : Compte actuellement 90 lycées

. *Formation professionnelle : En matière de formation professionnelle, la Wilaya dispose de 2 Institut National Supérieur de la Formation Professionnelle (INSFP) et de dix (10) établissements publics (CFPA) d'une capacité totale d'accueil de 3838 places de formation.

³² . <http://www.andi.dz/>

*Enseignement supérieure: L'université de Tébessa compte 6 facultés et un institut, qui accueille 30.400 étudiants en graduation. »³³.

8. Ressources Naturelles

- **L'agriculture:** La Wilaya dispose de 312.175 ha de terres agricoles (38% de la superficie totale) dont près de 14.225 ha en irrigué (soit 4,56% de la SAU) et de 171000 ha en exploitations forestières et enfin 280000 ha comme zones alfatières. D'autre part la wilaya dispose d'un cheptel estimé à 875.000 têtes ovines et 152.000 têtes caprines.
- **L'hydraulique :** Les ressources souterraines de la wilaya atteignent 105,8 Hm³, Quant aux ressources mobilisées elles sont de 102,4 Hm³.
- **Les ressources minières :** La wilaya de Tébessa est considérée comme le 1er producteur de fer et de phosphate du pays; notamment aux mines de fer de Ouenza et Boukhadra et de phosphates de Djebel-Onk.

9. Ressources humaines

La population de la wilaya est estimée à 693 671 habitants (RGPH 2008), soit une densité moyenne de 46 habitants au Km².

- Population active 166.457 habitants
- Population occupée 133.400 habitants

II. La commune de Tébessa

La commune de Tébessa est constituée du chef-lieu de la wilaya qui administre les 28 communes. Sa position géographique au centre de la wilaya est remarquable à tout point de vue ; Sa proximité de la frontière et de sa situation sur nœud important de voies de communication (nord sud _ est ouest).

Elle est limitée au :

- Nord : par commune de Boulhef Dyr.
- Sud : Par commune d'el malabiod.
- L'est : par commune de Bekkaria.
- Ouest : par communes de Birr Mokkadem et Hammamet.

³³. <http://www.andi.dz/>

III. Histoire de la ville de Tébessa

La ville de Tébessa a passée par trois époques :

- Avant la colonisation.
- La période coloniale.
- Après l'indépendance.

Conclusion

Après une étude générale de la ville de Tébessa on conclut qu'elle revêt une grande importance et connaît un essor spectaculaire sur tous les plans (démographique, urbain, économique, social) et grâce à sa situation stratégique comme étant une ville frontalière ainsi que sa forte attractivité et la richesse archéologique existante.

Chapitre 3

Analyse et diagnostic du cas d'étude et
les recommandations

Introduction :

Dans ce chapitre nous allons présenter une analyse de cas d'étude cité Coopemad_ Tébéssa à l'issue de laquelle nous vous donnerons les recommandations nécessaires et suffisantes.

I. Analyse de cas d'étude cité COOPEMAD Tébéssa

1. situation :



Source :googl earth

- Le site se trouve au nord-est du centre-ville de Tébéssa
- Il est accessible par ces quatre côtés entourés par deux boulevards et deux voies secondaires.
- Repéré du nord par la cité des 40 logements, au sud par le lotissement Houari Boumediene, à l'est par la cité Yahia farés et à l'ouest par la cité des 200 logements.

2. Accessibilité :

On a 14 accès vers l'intérieur du site (Voir figures N° 32, 33, 34, 35).

Figure N°32 : Accessibilité de site



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°33 : Accessibilité de site



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°34 : Accessibilité de site



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°35: Accessibilité de site



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

3. Environnement immédiat :

Au nord: Cité 40 logements

À l'Est: Cité Yahia farés

Au sud: Lotissement Houari Boumediene

À l'Ouest: Cité 200 logements

4. Fiche d'identification :

Situation: Notre site se trouve au nord -est du centre-ville de Tébessa

Date de création: 1975.

Vocation du site: site Résidentiel.

Surface du site: 20 ha.

Surface bâtie : 6.31 ha

Surface non bâtie : 13.69 ha

Surface d'habitation collective: 2.33 ha

Surface d'habitation individuelle: 1 ha

Surface d'équipements: 2.7 ha

Nombres de logements : 994 lgts

Population: 5964 habitants.

Nombre de constructions: 170

Source : effort personnel

5. Les voiries :

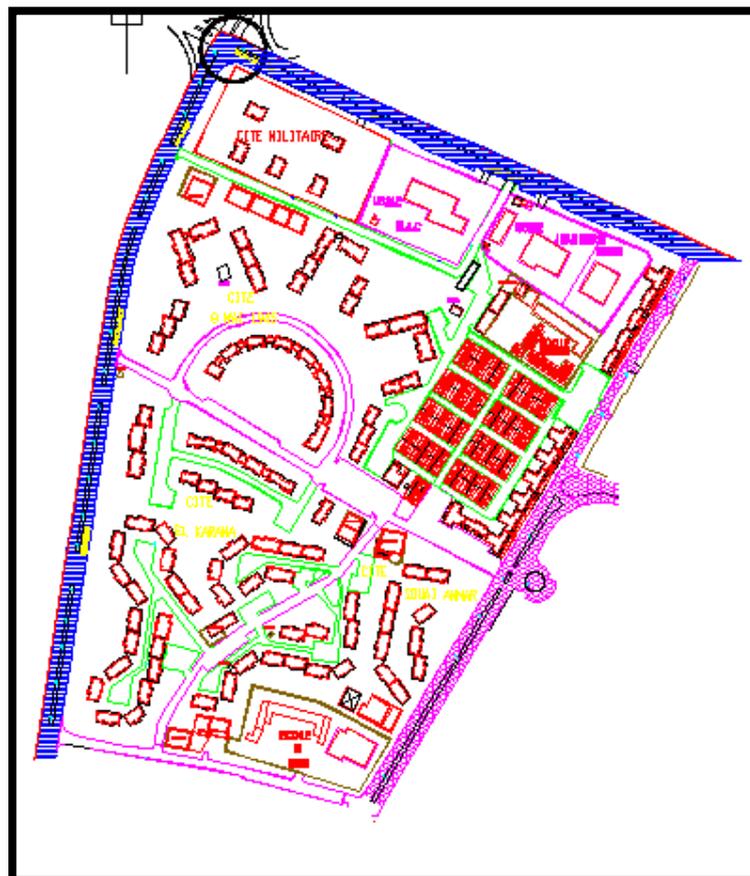
On distingue trois types de voies :

Voies primaires

Voies secondaires

Voie tertiaires (Voir plan N°1 et figures N° 36, 37,38)

Plan N°1 : Plan de voirie



Sources : révision PDAU 2012

Figure N°36 : Voie primaire



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°37 : Voie secondaire



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°38 : Voie tertiaire



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

On remarque que toutes les voies ont presque le même dimensionnement (concernant les largeurs) et ces derniers se varient d'un lieu à un autre, c'est pour cette raison qu'on a utilisé d'autres critères pour la classification :

Le fonctionnement :

Voies primaires : les artères

Voie secondaire : qui assure la liaison entre deux voies primaires

Voie tertiaire : voie de distribution qui assure la liaison entre les voies secondaires et les composantes de site.

Tableau N°3 : longueur largeur surface des voies

voie	Longueur (ml)	Largeur (ml)	Surface (ha)
primaire	1098	18	1.97
secondaire	1445	9	1.30
tertiaire	2184	6	1.31
totale	4727	/	4.58

Source : effort personnel

5-1.Etat de voirie :

(Voir figures N° 39, 40,41)

Figure N°39 : Etat de la voie



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°40 : Etat de la voie



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°41 : Etat de la voie



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

- On remarque la présence d'un bon réseau routier, et l'absence de l'entretien routier, il faut des travaux d'amélioration de l'état actuel.
- L'absence d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

6. Les VRD :

(Voir figures N° 42, 43,44,45)

Figure N°42 : Mauvais entretien



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°43: Mauvais entretien



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°44 : Mauvais état des collecteurs



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°45: Mauvais état des collecteurs



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

7. Les espaces accessoires :

7-1.Espaces verts et aire de jeux:

On remarque un manque d'espaces verts dans ce site, leurs surfaces ne sont pas calculées et elles ne sont pas suffisantes.

- Les espaces verts sont abandonnés, malpropres, pleins de déchets, délaissés et détruits sont presque non-utilisés et ne sont pas mis au profit par les citoyens à cause du mauvais entretien et l'absence du suivi de l'état (Voir figure N°46,47,48,49,50,51,53) .

-un seul terrain de jeux, manque d'aire de jeux (Voir figure N° 52)

Figure N°46 : Espace vert délaissé



Figure N°47 : Espace vert délaissé



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°48 : Espace vert délaissé

Figure N°49 : Espace vert délaissé



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°50 : Espace vert délaissé

Figure N°51 : Espace vert délaissé



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°52 : Terrain de jeux



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°53: Espace vert délaissé



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

7-2.Place, placette et parking:

On remarque l'absence totale des places, placettes et parkings (Voir figue N° 54,55), ce qui a mauvaise influence sur le site :

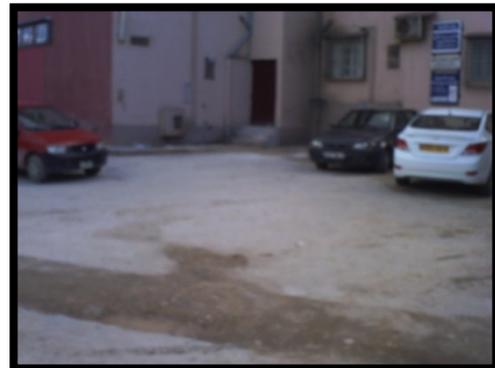
- le site devient ennuyeux et perd son aspect social.
- l'absence de parkings crée un problème de stationnement, ce dernier va influencer le flux mécanique.

Figure N°54: aire de stationnement



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

Figure N°55 : aire de stationnement



Source : effort personnel Date : 16/01/2015

8. Ratio utilisé

Espace vert et promenade : 5/ 10 m²

Parkings : 1 aire de stationnement / 3 appartements

Source : la grille des équipements

Tableau N°4 : les espaces extérieurs avant et après

Les espaces extérieurs	Avant	Après
Les espaces verts	7735 m ²	3 ha
Les parkings	30 aires de stationnements	319 aires de stationnements
Les places et placette	/	2 placettes (5703 m ²)
Les aires de jeux	/	6 aires de jeux (130 m ²)

Source : effort personnel Date : 16/01/2015

9. Résultat de l'analyse

D'après une étude sur terrain, j'ai conclu que le problème des espaces extérieurs dans les Z.H.U.N demeure entier. Les espaces extérieurs se caractérisent par le non aménagement et sans fonction précise. se sont des vastes terrains nus abandonnés.

Un seul terrain de jeux, manque d'aire de jeux, l'absence totale de places, placettes et parkings, ceci a une mauvaise influence sur le site.

A. Sur le plan spatial

- l'existence d'immenses espaces vides
- le manque d'harmonie entre la trame bâtie, la trame viaire, et les espaces extérieurs.
- le manque de mobilier urbain.
- absence totale de places, placettes, aires de jeux, espaces verts.

B. Sur le plan gestionnaire

- L'A.P.C n'intervient que rarement sur la Z.H.U.N
- manque d'entretien des espaces extérieurs
- le non ramassage des ordures dans les Z.H.U.N

*Les problèmes des espaces extérieurs de la Z.H.U.N cité Coopemad à cause de la gestion, la conception et la réalisation.

I- Les recommandations

1. Introduction

Les quartiers dits « grands ensembles » ou les Z.H.U.N d'Algérie souffrent généralement de graves problèmes identiques, mais le problème majeur est celui de l'espace extérieur, ce dernier semble détruit, ne représente que de vastes espaces nus, non définis, non utilisés.

La cause de cet échec est essentiellement à des périodes complexes qu'a vécu l'Algérie (exode rural, croissance démographique.....), ces Z.H.U.N répondent à la crise de logement mais elles négligent les espaces extérieurs.

C'est pour cela qu'on va faire un aménagement des espaces extérieurs au sein des Z.H.U.N en tenant compte de l'amélioration de l'usage, de l'esthétique, de la qualité et du fonctionnement des espaces extérieurs.

2. Les recommandations

2-1. des recommandations liées à la conception

- L'aménagement des espaces extérieurs
- La création d'une nouvelle mixité urbaine
- L'amélioration de la structure et la forme de l'ensemble des espaces extérieurs
- Un maillage dans l'espace extérieur (création de nouvelles placettes, squares et jardins, espaces verts, parkings, aires de jeux...)
- Attribuer aux espaces extérieurs des formes géométriques diversifiées selon leur positionnement dans le tissu urbain du grand ensemble et par rapport aux différentes unités de bâtis.
- Dimensionner les voies selon leur degré d'importance et le rôle qu'elles jouent dans les Z.H.U.N et les raccorder au réseau de voiries de la ville.
- Revaloriser la trame paysagère pour définir l'identité spécifique de ces Z.H.U.N

2.2. Des recommandations liées à la trame viaire et piétonnière

- Classer les voies selon leur importance, leur fonctionnement et le rôle qu'elles jouent dans les Z.H.U.N
- La création de l'aire de stationnement pour éviter le problème de flux
- Les zones piétonnières sont des terres comportant des plantes abandonnées, dans ce cas il faut enrichir la Z.H.U.N d'un réseau piétonnier bien défini, large avec un revêtement non glissant et non boueux pendant les pluies.

2.3. Des recommandations liées à la gestion

- La fixation d'horaires précis pour la collecte des déchets
- Eviter le dépôt des déchets dans les rues ou autres zones urbaines par l'installation de conteneurs urbains.
- La sensibilisation des habitants

Conclusion

Après une analyse du cas d'étude sur terrain, j'ai remarqué que le problème des espaces extérieurs dans la cité COOPEMAD demeure entier. ces derniers sont des espaces non aménagés, abandonnés sans fonction précise, l'espace extérieur n'est qu'un des vastes terrains nus délaissés. C'est pour cela qu'on a proposé des solutions pour lutter contre ce fléau.

Conclusion générale

D'après une étude générale faite à partir d'une analyse et étude de cas on a constaté que l'opération de l'aménagement des espaces extérieurs a une grande importance dans tous les domaines.

Après une analyse du cas d'étude au sein des Z.H.U.N plus précisément cité Coopemad à Tébessa, on a constaté que le problème de ces espaces extérieurs demeure entier, ces derniers ne sont que des vastes terrains nus non aménagés, c'est pour cela que l'on a proposé des solutions pour lutter contre ce problème.

Des recommandations liées à la conception, à la gestion et au trame viaire en tenant compte de l'amélioration de l'usage, de l'esthétique, et du fonctionnement des espaces extérieurs.

Bibliographie

Livres

- Pierre Merlin, Françoise Choay : dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed Puf
- Pierre Signoles, Galila El Kadi, Rachid Sidi Boumediène : L'urbain dans le monde arabe politique, instruments et acteurs, Ed CNRS
- Michel Bassand ; Anne Compagnon ; Dominique Joye ; Véronique Stein ; Petter Guller, Vivre et créer l'espace public, Ed lausanne
- Jean-yves Toussaint ; Monique Zimmermann ; user, observer, programmer, et fabriquer l'espace public. Ed : INSA.
- Pascal Reysset : Aménager la ville, Ed Sang de la terre et Foncier Conseil, Paris 1997
- Annie Boyer, Elisabeth Rojat –Lefebvre, Aménager les espaces publics le mobilier urbain, Ed le MONITEUR

Mémoires

- Bougerba Abderaouf, l'aménagement des espaces extérieurs cas cité Larbi Ben Mhidi à Oum El Bouaghi, Promotion juin 2008
- Mr Amirech Toufik, approches des espaces publics urbains cas de la ville nouvelle Ali Mendjli, mémoire de maîtrise option fait urbain, juin 2012

Sites web

- www.dicat.unige.it
- <http://www.assos.de/history.html>
- <http://www.francebalade.com/rome/forumromanum.htm>
- <http://books.openedition.org/>
- <http://home.nordnet.fr/>
- <http://www.andi.dz/>
- <http://www.france-pittoresque.com/>
- <http://svt.ac-creteil.fr/>
- <http://www.bordeaux.fr/>
- <http://www.google.fr/>
- <http://www.animationfloridae.fr/>
- <http://portail.free.fr/>
- <http://fr.calameo.com>
- <http://www.actu-environnement.com/>
- <http://www.gestiondifferentielle.org/>

Autres

- Google Earth

- Encarta 2007
- DPAT Tébessa
- PDAU Tébessa 2012

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N°1 : répartitions des communes de Tébessa	47
Tableau N°2 : La densité des habitants dans chaque secteur de la ville de Tébessa.....	48
Tableau N°3 : longueur largeur surface des voies.....	59
Tableau N°4 : les espaces extérieurs avant et après.....	63

LISTE DES FIGURES

Figure N°1 : L'agora de Milet.....	8
Figure N°2 : l'agora d'Assos.....	9
Figure N°3 : Les ruines d'un forum romain.....	10
Figure N°4 : : Brême, place du marché vue de la tour de la cathédrale.....	10
Figure N°5 : les jardins de Versailles à Paris.....	11
Figure N°6 : Vue de la place St- Pierre.....	12
Figure N°7 : Place des Vosges, Paris.....	13
Figure N°8 : La 42e rue à New York.....	18
Figure N°9 : Une rue piétonne à Dijon.....	19
Figure N°10 : trottoir.....	20
Figure N°11 : Route.....	21
Figure N°12 : grand place à Bruxelles.....	22
Figure N°13 : Place triangulaire.....	22
Figure N°14 : Place rectangulaire.....	23
Figure N°15 : Place rectangulaire.....	24
Figure N°16 : la place saint-marc à venise.....	24
Figure N°17 : Jardin public.....	25
Figure N°18 : Square Louis XIII de la place des Vosges.....	26
Figure N°19 : espace vert.....	27
Figure N°20 : aire de jeux.....	31
Figure N°21 : ping pong.....	32
Figure N°22 : abris de bus.....	35
Figure N°23 : banc public.....	35
Figure N°24 : boîte aux lettres.....	36
Figure N°25 : cabine téléphoniqu.....	37
Figure N°26 : fontaine.....	38
Figure N°27 : signalétique.....	39
Figure N°28 : éclairage public.....	39
Figure N°29 : parking.....	40

Figure N°30 : situation de la wilaya de Tébessa.....	45
Figure N°31 : les secteurs urbains de la wilaya de Tébessa.....	46
Figure N°32 : Accessibilité de site	57
Figure N°33 : Accessibilité de site.....	57
Figure N°34 : Accessibilité de site.....	57
Figure N°35 : Accessibilité de site	57
Figure N°36 : Voie primaire.....	58
Figure N°37 : Voie secondaire.....	58
Figure N°38 : Voie tertiaire.....	58
Figure N°39 : Etat de la voie	59
Figure N°40 : Etat de la voie.....	59
Figure N°41 : Etat de la voie	59
Figure N°42 : Mauvais entretien.....	60
Figure N°43 : Mauvais entretien.....	60
Figure N°44 : Mauvaise état des collecteurs.....	60
Figure N°45 : Mauvaise état des collecteurs	60
Figure N°46 : Espace vert délaissé	61
Figure N°47 : Espace vert délaissé	61
Figure N°48 : Espace vert délaissé	61
Figure N°49 : Espace vert délaissé	61
Figure N°51 : Espace vert délaissé	61
Figure N°52 : Terrain de jeux	62
Figure N°53 : Espace vert délaissé	62
Figure N°54 : aire de stationnement.....	62
Figure N°55 : aire de stationnement.....	62

LISTE DES plans

Plan N°1 : plan de voirie.....	57
Plan N°2 : plan d'aménagement.....	65

Résumé

Une ville est une unité urbaine étendue et fortement peuplée, dans laquelle se concentrent activités humaines : habitat, commerce, industrie, politique, éducation et culture,

L'urbanisme joue un rôle primordial qui aide à une lecture claire de la ville et d'un territoire, parmi ces domaines : l'aménagement des espaces extérieurs qui signifie l'ensemble des techniques qui permettent de modifier ou d'améliorer les objets publics ou privés .ces derniers jouent un rôle prépondérant.

La conception de ces espaces dans les Z.H.U.N devient un thème essentiel plus concret comme les Z.H.U.N. de Tébessa (cité Coopemad).

Après une analyse et étude du cas sur terrain, ces espaces demeurent des espaces non aménagés et sans fonction aucune, ce sont des vastes terrains nus et délaissés .il faut lutter contre ce problème qui demeure entier à travers des recommandations liées à la conception et à la gestion.

Abstract

A city is an urban unit extended and highly populated , in which is concentrated human activities : housing, commerce, industry, politics, education and culture.

Urban planning plays a crucial role that helps clear reading of the city and a territory, among these areas: development of outdoor areas which means all the techniques that allows to change or improve public objects or private .this latter plays a very important role.

The design of these spaces in ZHUN becomes more concrete as the main theme ZHUN Tébessa (Coopemad city) .

After an analysis and field case study, these spaces are undeveloped spaces without function, are as extensive grounds naked.we must fight against this problem that remains unsolved through recommendations related to the design and management.